

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA COORDINATION GENERALE**
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines
des services déconcentrés et des établissements
DRHACG A5

Paris, le

**LA MINISTRE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

A

MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

Directions régionales et départementales de la
jeunesse et des sports
Pour attribution

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE
DEPARTEMENT**

Directions départementales de la jeunesse et des
sports
Pour attribution

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX**

Pour attribution

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS
TECHNIQUES NATIONAUX**

Affaire suivie par
Nelly VEDRINE
Tél : 01 40 45 97 39
Sandrine METAY
Tél : 01 40 45 98 59

INSTRUCTION N°

**OBJET : - Mouvement des personnels techniques et pédagogiques du secteur sport au titre de l'année 2008 (instruction dite de 2^{ème} phase)
- Détachements au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans le secteur sport au titre de l'année 2008**

REF. : Instruction n° 08-005 JS du 16 janvier 2008

P. J. : 3 annexes, 3 fiches et 1 liste de postes

La présente instruction fixe les conditions dans lesquelles s'effectuera le mouvement annuel des personnels techniques et pédagogiques du secteur sport (PS, CTPS du domaine sport...) en fonction au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative selon les modalités précisées **en annexe 1** et précise les conditions dans lesquelles les agents extérieurs au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative pourront poser leur candidature à un détachement (**annexe 2**). *L'attention de ces derniers est appelée sur le nombre très limité d'emplois qui seront offerts à ce titre en 2008.*

Pour la quatrième année consécutive, les vœux seront saisis dans l'application SIRHANO (self service SIRHANO mouvement) dont la notice d'utilisation figure **en annexe 3**. La procédure de candidature sur dossier "papier" est également maintenue.

.../...

En application des dispositions de l'instruction citée en référence vous trouverez ci-joint **une liste de postes vacants et susceptibles d'être vacants** qui seront pourvus prioritairement par les agents déjà en fonction au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative puis par les lauréats du concours de recrutement de professeur de sport, et enfin par la voie du détachement. *Cette liste ne comprend pas les emplois contractuels des écoles et instituts qui font l'objet d'instructions particulières. S'agissant, enfin, des postes en administration centrale il convient de se référer aux publications spécifiques concernant les postes qui sont susceptibles d'être pourvus par des agents relevant de divers corps.*

- **Les agents relevant du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou en fonction dans ce département ministériel** qui ont préalablement déposé une intention de mutation **doivent saisir, ou faire saisir, leurs vœux sur le self service de l'application SIRHANO** à l'adresse suivante : <http://128.0.254.220:8080> **avant le 13 mai 2008**. Cette saisie doit s'accompagner de l'envoi du dossier de candidature par courrier qui doit parvenir à l'administration centrale avant le **13 mai 2008** (en l'absence de dossier de candidature dûment complété, la seule saisie sur SIRHANO ne sera pas prise en compte).
- **Les autres agents**, rempliront un **dossier de candidature à retourner impérativement par courrier ou par fax (01 40 45 96 81) au plus tard le 13 mai 2008**.



Je souhaite également porter à votre connaissance, **en vous demandant d'en faire part aux agents concernés**, que chaque demande de mutation fera l'objet d'un examen individuel attentif qui prendra en compte :

- 1) les compétences requises pour les postes de conseillers techniques sportifs ;
- 2) l'adéquation au profil proposé pour les postes en établissement, pour lesquels sera en outre systématiquement requis l'avis du chef d'établissement ;
- 3) la situation de l'agent qui se porte candidat :
 - **Ancienneté dans le poste : ne pourront bénéficier d'une mutation que les agents qui auront au moins 3 ans d'ancienneté dans leur poste** ; seuls les rapprochements de conjoint, dans les conditions précisées à l'annexe 1, et l'intérêt du service pourront constituer un motif de dérogation ;
 - Motivation de la demande qui devra être clairement exprimée dans le cadre réservé à cet effet sur la fiche n° 1 ainsi que dans la zone "motivation" de l'écran de saisie des vœux du self service SIRHANO : une attention particulière sera portée aux situations individuelles et familiales **dûment justifiées**, notamment pour le rapprochement de conjoint, ainsi qu'aux souhaits d'évolution de carrière ;
- 4) l'avis du chef de service actuel de l'agent.

Il apparaît en outre indispensable que les candidatures pour les postes « outre-mer » fassent l'objet d'une réflexion approfondie de la part des candidats. Ceux-ci ont tout intérêt à prendre l'attache du chef de service local afin de bien mesurer l'ensemble des conditions d'exercice du poste proposé. La formulation d'un vœu engage en effet le candidat à accepter le poste sollicité et il ne lui sera plus possible d'y renoncer après la tenue de la CAP.



La présente instruction comprend :

- en annexe 1 : une notice précisant les modalités de dépôt de candidature pour les agents relevant du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou en fonction dans ce département ministériel ;
- en annexe 2 : une notice précisant les modalités de dépôt de candidature pour les agents extérieurs au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- en annexe 3 : la notice d'utilisation du self service SIRHANO (à utiliser pour tous les agents en fonction au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et ayant fait une intention de mutation).

Trois fiches sont également jointes :

- la fiche n° 1 concerne les agents relevant du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou en fonction dans ce département ministériel.

- les fiches n° 2 et 3 concernent les agents extérieurs au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative qui sollicitent un détachement auprès de notre département ministériel.

Enfin, vous trouverez également en pièce jointe, une liste des postes.

Pour sa mise en œuvre, mes services restent à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

ANNEXE 1

AGENTS RELEVANT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE OU EN FONCTION DANS CE DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL

A - SAISIE DES VŒUX SUR L'APPLICATION SIRHANO

Seuls les agents qui ont déposé une intention de mutation devront saisir, ou faire saisir, leurs vœux sur le self service de l'application SIRHANO à l'adresse suivante : <http://128.0.254.220:8080>.

Date d'ouverture du self service de l'application SIRHANO : **le vendredi 18 avril 2008**.

Date de fermeture du self service de l'application SIRHANO : **le mardi 13 mai 2008**.

Les vœux (6 au maximum) doivent porter uniquement sur les postes publiés ; les autres demandes ne seront pas examinées. Les numéros de postes doivent être conformes aux numéros des postes publiés dans la présente circulaire (codification obligatoire en 4 caractères).

Cette saisie doit s'accompagner de l'envoi du dossier de candidature (fiche n°1) par courrier avant le 13 mai 2008. En l'absence de dossier de candidature dûment complété, la seule saisie sur le self service SIRHANO ne sera pas prise en compte (cf. paragraphe B ci-après).

B - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE (dossier papier)

Le dossier doit obligatoirement comprendre :

- la fiche de candidature jointe en annexe (fiche n°1)
- s'agissant des cadres techniques, une copie des diplômes sportifs en liaison avec les postes recherchés, étant précisé que les candidats n'appartenant pas au corps des professeurs de sport devront justifier de la possession d'un BEES 2^e degré dans la spécialité requise (attestation non prise en compte).

et en outre :

- POUR LES CANDIDATS DEMANDANT UN POSTE POUR RAPPROCHEMENT DE CONJOINT**, (couples mariés ou engagés dans les liens d'un pacte civil de solidarité (PACS), ou bien des couples non mariés ayant la charge d'au moins 1 enfant reconnu par l'un et l'autre des parents).

- une attestation d'activité professionnelle ou d'inscription à l'ANPE du conjoint ou un certificat de domicile. En outre, les agents qui sont engagés dans les liens d'un PACS devront joindre une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement.

Les agents non mariés ayant la charge d'au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre ou d'un enfant à naître reconnu par anticipation dans les mêmes conditions au plus tard le 31 mars 2008 peuvent également demander un poste avec "rapprochement de conjoint".

Dans ce cas, le dossier doit comprendre en sus des pièces mentionnées ci-dessus :

- un extrait d'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance de l'enfant par les deux parents
- le cas échéant, un certificat de grossesse et une attestation de reconnaissance anticipée.

- POUR LES CANDIDATS DEMANDANT UN POSTE OUTRE-MER :**

- un curriculum vitae afin d'obtenir l'avis du ministère chargé de l'outre-mer
- une copie des arrêtés d'affectation ou de mutation précisant la situation administrative depuis le 1^{er} septembre 2003
- une copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité
- une copie des 3 dernières fiches de notation.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

L'agent transmet à son chef de service (directeur régional, directeur départemental ou chef d'établissement) **le dossier de candidature** (fiche n° 1 accompagnée impérativement des pièces justificatives) **le plus rapidement possible**. S'il souhaite obtenir des renseignements complémentaires sur les postes sollicités en ce qui concerne leur profil, il doit s'adresser auprès du chef de service ou d'établissement d'accueil.

C – TRANSMISSION DES DOSSIERS A L'ADMINISTRATION CENTRALE

Dans le self service SIRHANO, le chef de service de l'agent :

- valide le formulaire reprenant les données saisies par l'agent et donne son avis
- peut renseigner librement la zone commentaires
- clique sur la zone soumettre pour envoyer les données.

Sur la fiche de candidature, le chef de service de l'agent :

- vérifie l'exactitude des renseignements portés sur la fiche de candidature. Les éventuelles corrections apportées par les services concerneront uniquement les informations d'ordre administratif ;
- s'assure, à l'aide de la fiche "pièces à joindre obligatoirement à la présente fiche de candidature", que **l'ensemble des pièces justificatives sont jointes au dossier** ;
- revêt le dossier de son avis motivé.

Il transmet les dossiers au fur et à mesure de leur dépôt et de leur vérification **avant le 13 mai 2008** au :

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements –DRHACG A5
95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Vous voudrez bien respecter scrupuleusement le délai fixé. Aucun document transmis au-delà des délais précités ne sera prise en considération.

REMARQUE PARTICULIERE :

Les agents n'ayant pas déposé d'intention de mutation (agent actuellement en position de détachement, de disponibilité, ...) rempliront un dossier papier (fiche n°1) et se conformeront aux indications formulées ci-dessus. Le dossier devra parvenir impérativement à l'administration centrale avant le 13 mai 2008.

Vos correspondants :

Pour les postes :

Bureau DRHACG A3

Francine GEINDRAU-VIDAL - tél. 01 40 45 94 92

Françoise PARCHANTOUR - tél. 01 40 45 92 80

Marie-Claude BALAZUC – tél. 01 40 45 90

Pour les personnels :

Bureau DRHACG A5

Geneviève BIER – tél. 01 40 45 96 23

Dominique DEIBER – tél. 01 40 45 92 73

Nelly VEDRINE - tél. 01 40 45 97 39

Sandrine METAY – tél. 01 40 45 98 59

Les difficultés rencontrées avec SIRHANO devront être signalées dans la boîte institutionnelle relative à l'application : sirhano@jeunesse-sports.gouv.fr

ANNEXE 2

AGENTS EXTERIEURS AU MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Sous réserve que les agents concernés remplissent les conditions de titre ou de diplôme éventuellement exigés par les statuts pour l'exercice de certaines fonctions, les candidatures transmises feront l'objet d'un examen spécifique à l'issue des opérations relatives au mouvement des personnels déjà en fonction au ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Ces possibilités de recrutement externe seront tributaires du nombre de postes qui resteront éventuellement disponibles à l'issue du mouvement interne et de l'affectation des lauréats du concours de recrutement de professeurs de sport.

A - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier doit comprendre :

- la fiche de candidature jointe en annexe (fiche n° 2)
- s'agissant des postes de cadres techniques, une copie des diplômes sportifs en liaison avec les postes recherchés, étant précisé que les candidats devront justifier de la possession d'un BEES 2^e degré dans la spécialité requise (**photocopie du diplôme obligatoire**)
- une copie du dernier arrêté de promotion ou de reclassement
- une copie du dernier arrêté de position administrative (affectation, disponibilité, détachement)
- une copie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé
- une demande de détachement (fiche n° 3)
- une copie des 3 dernières fiches de notation

et en outre, pour les candidats demandant un poste outre-mer :

- un curriculum vitae afin d'obtenir l'avis du ministère chargé de l'outre-mer ;
- une copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

B - TRANSMISSION DES DOSSIERS

Les vœux (6 au maximum) doivent porter uniquement sur les postes publiés ; les autres demandes ne seront pas examinées. Les numéros des postes doivent être conformes aux numéros des postes publiés dans la présente instruction (codification obligatoire en 4 caractères).

L'agent candidat à un détachement transmet son dossier de candidature par l'intermédiaire de son administration d'origine au plus tard le 13 mai 2008 au :

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements –DRHACG A5
95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

FICHE N°1

2008

SECTEUR SPORT

MINISTERE DE LA SANTE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DRHACG A5

MOUVEMENT INTERNE DES
PERSONNELS TECHNIQUES ET
PEDAGOGIQUES

FICHE DE CANDIDATURE

NOM USUEL :

PRENOMS :NE(E) LE : |_|_|_|_|_|_|_| à

ADRESSE PERSONNELLE (mention obligatoire) :
.....
.....**NB : en cas de mutation obtenue, il conviendra de communiquer au bureau DRHACG A5 la nouvelle adresse personnelle**AFFECTATION ACTUELLE :
depuis le :POSITION ADMINISTRATIVE :
(activité, disponibilité, détachement, CLM, CLD, congé formation ,congé parental , autres motifs)

DIPLOMES UNIVERSITAIRES :

MAITRISE STAPS (1) |_|_|_| LICENCE STAPS (1) |_|_|_| date d'obtention :

AUTRES : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

DIPLOMES SPORTIFS ET SPECIALITES :

BEES 2 (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

BEES 3 (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

AUTRES : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

Les postes indiqués ci-dessous doivent obligatoirement être publiés à l'instruction et être classés par ordre de préférence

	NUMERO DU OU DES POSTES	DIRECTION ou ETABLISSEMENT	FONCTION	SPECIALITE
1	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
2	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
3	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
4	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
5	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
6	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _

(FONCTION : CA: conseiller d'animation - CT : conseiller technique - FO : formateur)

DEMANDEZ-VOUS UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ? (1) OUI |_|_|_| NON |_|_|_|
EST-IL EN FONCTION AU MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ?
OUI |_|_|_| NON |_|_|_|

Cette rubrique reste sous l'entière responsabilité du candidat en conséquence aucune modification ou correction ne devra être apportée par l'administration.

(1) cocher les cases correspondantes

**A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES
A RETOURNER AVANT LE 13 MAI 2008**

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

(en liaison avec le ou les postes sollicités)

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Fait à le
Signature du postulant

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

**AVIS OBLIGATOIRE ET MOTIVE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE
DE L'AGENT APRES VERIFICATION DU DOSSIER**

AVIS FAVORABLE AVIS RESERVE AVIS DEFAVORABLE

MOTIF :

Fait à le
Nom, qualité et signature

A TRANSMETTRE PAR LE CHEF DE SERVICE DE L'AGENT AU :
**MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements
DRHACG A5
95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
(FAX : 01-40-45-96-81)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA PRESENTE FICHE DE CANDIDATURE

COCHEZ LES CASES CORRESPONDANTES AUX DOCUMENTS JOINTS

1 - PAR TOUS LES CANDIDATS

Une copie des diplômes sportifs en liaison avec les postes de cadres techniques recherchés (attestation non prise en compte)

2 - PAR LES CANDIDATS DEMANDANT UN POSTE AVEC RAPPROCHEMENT DE CONJOINT *(en plus des documents demandés à la rubrique 1)*

Une attestation d'activité professionnelle ou d'inscription à l'ANPE du conjoint ou un certificat de domicile

Pour les agents non mariés :

Un extrait d'acte de naissance mentionnant la date de reconnaissance de l'enfant par les deux parents

Le cas échéant, un certificat de grossesse et une attestation de reconnaissance anticipée.

Agents liés par un pacte civil de solidarité (PACS).
Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité.

3 - PAR LES CANDIDATS DEMANDANT UN POSTE OUTRE-MER *(en plus des documents demandés aux rubriques 1 et 2)*

La rubrique "motivation de la candidature" devra faire l'objet d'un soin particulièrement attentif.

Un curriculum vitae afin d'obtenir l'avis du Ministère chargé de l'Outre-Mer

Une copie des arrêtés d'affectation ou de mutation précisant la situation administrative depuis le 1^{er} septembre 2003

Une copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité

Une copie des 3 dernières fiches de notation

<p>LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION</p>

FICHE N° 2

2008 SECTEUR SPORT

MINISTERE DE LA SANTE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DRHACG A5

**FICHE DE CANDIDATURE A UN DETACHEMENT AUPRES DU MINISTERE DE LA
SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

NOM USUEL :

PRENOMS : NE(E) LE : |_|_|_|_|_|_|_|_| à :

ADMINISTRATION D'ORIGINE :CORPS D'ORIGINE :

GRADE (*classe normale, hors-classe, autres précisez*) :ECHELON :

INDICE BRUT :

AFFECTATION ACTUELLE :

N° de téléphone de l'établissement ou du service :

POSITION ADMINISTRATIVE :

(*activité, disponibilité, détachement, CLM, CLD, congé formation, congé parental, autres motifs*)

DIPLOMES UNIVERSITAIRES :

MAITRISE STAPS (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| LICENCE STAPS (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

AUTRES : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

DIPLOMES SPORTIFS ET SPECIALITES :

BEES 2 (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

BEES 3 (1) |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

AUTRES : |_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|_|_|_| date d'obtention :

Les postes indiqués ci-dessous doivent obligatoirement être publiés à l'instruction et être classés par ordre de préférence

	NUMERO DU OU DES POSTES	DIRECTION ou ETABLISSEMENT	FONCTION	SPECIALITE
1	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
2	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
3	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
4	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
5	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
6	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _

(FONCTION : CA: conseiller d'animation - CT : conseiller technique - FO : formateur)

DEMANDEZ-VOUS UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ? (1) OUI |_|_|_| NON |_|_|_|

Cette rubrique reste sous l'entière responsabilité du candidat en conséquence aucune modification ou correction ne devra être apportée par l'administration.

(1) cocher les cases correspondantes

**A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES
A RETOURNER AVANT LE 13 MAI 2008**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

NOM USUEL : PRENOMS :

NOM PATRONYMIQUE :

NE(E) LE : |_|_|_|_|_| LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° : RUE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE PERSONNEL :

SITUATION FAMILIALE : Célibataire |_|_| Marié(e) |_|_| Concubinage |_|_| Veuf(ve) |_|_| Divorcé(e) |_|_|

ENFANTS |_|_| dont à charge |_|_|

Situation au regard du service national: sursitaire |_|_| service en cours |_|_| libéré des obligations |_|_|

CONJOINT (LE CAS ECHEANT) :

NOM USUEL : PRENOMS :

ADRESSE (SI DIFFERENTE DE CELLE DU CONJOINT) :

N° : RUE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

PROFESSION ET LIEU D'EXERCICE :

POUR LES FONCTIONNAIRES :

CORPS : GRADE :

DISCIPLINE (le cas échéant)

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

(en liaison avec le ou les postes sollicités)

MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Fait à le
Signature du postulant

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AVIS OBLIGATOIRE ET MOTIVE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT APRES VERIFICATION DU DOSSIER

AVIS FAVORABLE AVIS RESERVE AVIS DEFAVORABLE

MOTIF :

Fait à le
Nom, qualité et signature

A TRANSMETTRE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT AU :

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements –DRHACG A5
95, avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13
(FAX : 01.40 45 96 81)

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
A LA PRESENTE FICHE DE CANDIDATURE**

- Une copie des diplômes sportifs en liaison avec les postes de cadres techniques recherchés (attestation non prise en compte)
- La copie du dernier arrêté d'affectation ou de mutation
- Une copie du dernier arrêté de promotion ou de reclassement
- Une copie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé ou BEES
- Une copie du dernier bulletin de paie
- Une copie du dernier arrêté de position administrative (affectation, disponibilité, détachement...)
- Une demande de détachement (FICHE N°3)
- Copie des 3 dernières fiches de notation

PAR LES CANDIDATS DEMANDANT UN POSTE OUTRE-MER (*en plus des documents demandés ci-dessus*) :

La rubrique "motivation de la candidature" devra faire l'objet d'un soin particulièrement attentif.

- Un curriculum vitae afin d'obtenir l'avis du Ministère chargé de l'Outre-Mer
- Une copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

DEMANDE DE DETACHEMENT

NOM USUEL (*en capitales*)

NOM PATRONYMIQUE (*en capitales*)

PRENOM

ADMINISTRATION D'ORIGINE

CORPS

GRADE

ECHELON DATE D'EFFET

INDICE BRUT

J'ai l'honneur de solliciter, en application des dispositions des articles 45 à 48 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 14 paragraphes 1 ou 4 du décret 85-986 du 16 septembre 1985, ou des articles 64 à 69 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, mon détachement auprès du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

à compter du

A....., le.....

Signature

CETTE DEMANDE DEVRA ETRE JOINTE AU DOSSIER DE CANDIDATURE TRANSMIS
PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DE L'AGENT AU :

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements
DRHACG A5
95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13
(fax : 01 40 45 96 81)